



Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports



**CONSULTATION POUR LE DIAGNOSTIC ET LES PRÉCONISATIONS DES BESOINS
DES ORGANISMES ADHÉRENTS AU DISPOSITIF « CLIC&MOUV' »**

1.	CONTEXTE.....	2
2.	OBJET ET DEFINITION DE LA PRESTATION	2
3.	DELAI DE REALISATION ET PENALITES	3
4.	MODALITES DE REALISATION	3
5.	CONDITIONS DE REMUNERATION	4
6.	DUREE DE LA MISSION ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES	4
7.	JUGEMENT DES OFFRES	4

1. Contexte

La province Sud a lancé Clic&Mouv' en 2023, en réponse à la stratégie jeunesse provinciale adoptée le 1er décembre 2021, ainsi qu'au rapport provincial « Bien dans mes claquettes » de février 2023, qui mettent en lumière le besoin crucial de fournir des activités accessibles aux jeunes. Le constat selon lequel 41% des jeunes ne participent à aucune activité a motivé pour une partie la création de ce dispositif novateur.

Clic&Mouv' a réussi à lever la barrière financière pour les jeunes en leur offrant un accès à des activités sportives, artistiques et culturelles de proximité. La première saison a enregistré un taux de recours significatif de 25%, soit plus de 6000 enfants utilisant leur portemonnaie, ce qui démontre un réel intérêt des jeunes pour ces opportunités. De plus, l'engagement de 300 organismes adhérents témoigne d'un partenariat fort et d'un investissement dans des offres dédiées.

En plus de répondre aux besoins des jeunes, le dispositif Clic&Mouv' vise à structurer l'offre associative et privée dans les secteurs sportifs, artistiques et culturels en province Sud. Il contribue également à professionnaliser l'encadrement et à générer des retombées économiques potentielles pour les organismes partenaires. Cependant, il est important de noter une répartition inégale de l'offre entre Nouméa et les autres communes, ce qui souligne l'importance de développer des offres de proximité pour garantir un accès équitable aux activités dans l'ensemble de la province.

Ainsi, dans le cadre de la consultation, il est primordial de comprendre ces objectifs globaux et de proposer des recommandations qui renforcent la capacité des organismes adhérents à offrir des activités de qualité, tout en soutenant la professionnalisation de l'encadrement et en maximisant les retombées positives pour la jeunesse et l'économie locale.

2. Objet et définition de la prestation

La présente prestation porte sur le diagnostic et les préconisations des besoins des organismes adhérents inscrits et à venir ainsi que des potentielles offres à développer en fonction des territoires urbains et ruraux.

Le développement de l'appliquatif et son exploitation sont assurés par un opérateur extérieur depuis le 1^{er} novembre 2022 pour une période de 4 ans.

La maîtrise d'ouvrage de cette mission est assurée et financée par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS).

Dans le cadre de la prestation, les services attendus sont les suivants :

1. Collecte de données détaillée :

- Recueil d'informations exhaustif sur les besoins actuels et futurs des organismes adhérents, en se concentrant sur les domaines tels que le transport, les équipements, les installations, l'encadrement du personnel ainsi que les besoins en formation et montées en compétences des encadrants.
- Entretiens approfondis avec les responsables et les membres des 350 organismes existants et à venir pour obtenir une compréhension holistique de leurs contraintes et attentes en matière de ressources matérielles et humaines.

2. Analyse approfondie des besoins :

Analyse détaillée des données collectées pour identifier et prioriser les besoins les plus urgents et les freins existants dans les différents secteurs : sport, art et culture en évaluant

également l'adéquation avec les ressources humaines, structurelles et économiques disponibles selon le type d'activité et les exigences spécifiques des activités proposées par les organismes adhérents.

3. Élaboration de recommandations pratiques et réalisables :

- Formulation de recommandations spécifiques, en mettant l'accent sur des solutions concrètes et réalisables, notamment en termes de plan de professionnalisation et de mesures d'amélioration.
- Proposition de pistes d'action pour remédier aux éventuelles insuffisances ; lever les freins au développement de nouvelles offres et optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

4. Présentation des résultats et plan d'action :

- Préparation d'un rapport détaillé mettant en évidence les résultats du diagnostic ainsi que les recommandations formulées de manière claire et concise.
- Présentation des conclusions du diagnostic aux organismes adhérents et aux parties prenantes concernées, en mettant en avant les principales conclusions et les actions prioritaires à entreprendre pour répondre aux besoins identifiés.

5. Livraison d'outils de suivi et d'accompagnement :

- Fourniture d'outils pratiques et efficaces pour assurer un suivi continu et un accompagnement des organismes adhérents dans la mise en œuvre des recommandations, ainsi que dans la résolution des problèmes identifiés.

L'objectif ultime de cette prestation est d'aller au-delà de l'identification des besoins en proposant des recommandations pertinentes et des solutions concrètes pour renforcer la capacité des organismes adhérents à offrir des activités de qualité aux bénéficiaires, tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

3. Délai de réalisation et pénalités

Le prestataire devra évaluer le temps qui lui sera nécessaire pour mener à bien sa mission.

Le prestataire retenu devra intégrer dans son offre, les réunions de travail et de coordination avec la direction de la culture, de la jeunesse et des sports ainsi que les étapes et moyens qui seront déployés dans la mission décrite dans la présente consultation.

4. Modalités de réalisation

- **Communication** : Les modalités de démarchages (phoning, porte à porte, réunions...) ainsi que les outils marketing utilisés devront être indiqués dans l'offre et ne seront utilisés qu'après validation de la province Sud. L'ensemble des documents de communication découlant de la prestation : mailing, communiqués, cartons d'invitations, affiches...devront répondre à la charte graphique élaborée par la province Sud pour ce même objet et seront validés avant diffusion par la province Sud.
- **Utilisation des données** : les données liées aux bénéficiaires et aux organismes adhérents et confiées au prestataire retenu par la présente consultation sera utilisées qu'aux fins de la mission décrite plus haut. La gestion des données personnelles devra se soumettre au Règlement Général pour la Protection des Données – RGPD, ces données ne pourront être utilisées par le prestataire en dehors de la présente prestation.

- **Etat d'avancement de la prestation** : le prestataire retenu devra rendre compte à la province Sud de l'état d'avancement des différentes phases prévues dans cette consultation et communiquer les modalités de restitution et la périodicité des livrables.

5. Conditions de rémunération

Les prestations seront rémunérées par application d'un **prix forfaitaire en F.CFP**, détaillé selon les différentes phases de la prestation.

Concernant l'événement(s) attendu(s) dans le cadre de la promotion du dispositif, le candidat devra faire une offre séparée, détaillée (planning, moyens...) et chiffrée. Cette offre pourra faire l'objet du contrat entre la province Sud et le candidat retenu ou refaire l'objet d'une consultation complémentaire.

Le montant est ferme et non révisable.

Eléments de mission	Prix forfaitaire
La réalisation d'un diagnostic des besoins des organismes adhérents.	<i>(en chiffres)</i>
Total HT <i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
TGC (%) <i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>
Total TTC <i>(en lettres)</i>	<i>(en chiffres)</i>

Le paiement sera effectué en deux fois :

- 60% à la signature du bon de commande ;
- 40% à la livraison des données constituant l'offre.

6. Durée de la mission et modalités de remise des offres

La durée de la mission ne pourra excéder 10 mois soit la fin de la saison 2 de clic&mouv prévue en février 2025, et ce à compter de la signature du bon de commande correspondant à la mission.

Les offres des prestataires sont à envoyer **avant le vendredi 10 mai 2024, 15h** au plus tard, les offres reçues au-delà de cette date ne seront pas analysées.

Soit par courriel à : suzelle.wilson@province-sud.nc

Soit par courrier : **Direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud** :
à l'attention de Suzelle WILSON
6, route des artifices - B.P. L1 – 98849 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie.

Pour obtenir des précisions qui leur seraient nécessaires à l'établissement de leur offre, les candidats doivent faire parvenir avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à suzelle.wilson@province-sud.nc

7. Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Critère 1 : Prix des prestations (60% de la note finale)
- Critère 2 : Valeur technique de l'offre (20% de la note finale)

- Critère 3 : Qualification et expérience des intervenants dans les domaines du marketing, de l'animation et de gestion de projet (20% de la note finale)

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite, ou de ne donner qu'une suite partielle, à la présente consultation.